



PROGRAMME DE DÉPISTAGE NÉONATAIRE POUR LA DÉTECTION DE LA SURDITÉ PERMANENTE DANS LA COMMUNAUTÉ DE MADRID

La surdité ou la perte auditive chez l'enfant est l'acuité auditive déficiente qui provoque une incapacité à entendre et à communiquer, à la naissance ou au début de la vie. Le programme de dépistage néonatal vise à détecter la perte auditive tôt pour effectuer une intervention complète précoce et améliorer la capacité du langage oral et la relation avec l'environnement du nouveau-né.

Pourquoi est-ce fait?

La perte auditive affecte 5 enfants sur 1 000 à la naissance et a des conséquences très importantes car elle provoque des problèmes d'apprentissage de la parole et de la communication avec les autres, ce qui affecte le reste de leur vie.

Plus tôt vous saurez si votre nouveau-né a un problème auditif, plus tôt il pourra être traité de manière globale et son développement sera meilleur, améliorant ainsi la capacité à apprendre à parler et à améliorer la communication.

QUEL ESSAI EST UTILISÉ?

Un test appelé Automated Potentials Evoked Auditory est effectué, c'est un test simple et sans gêne. Les écouteurs sont placés sur les deux oreilles qui envoient un son, enregistrant la réponse. Cela détermine si la réaction du nouveau-né correspond à une réponse auditive normale (RÉUSSIT) ou n'est pas adéquate (ÉCHOUE).

QUAND ET OÙ EST-CE RÉALISÉ?

C'est fait dans les maternités des hôpitaux publics et privés de la Communauté de Madrid, après les **24 premières heures de vie**, chaque fois que cela est possible **avant la sortie** de la maternité et, dans tous les cas, **avant le premier mois de vie**.
Il doit être essayé lorsque le bébé est calme ou endormi.

QUELS PEUVENT ÊTRE LES RÉSULTATS?

Si le nouveau-né réussit le test, cela signifie que son audition est normale à ce moment-là. En maternité, il sera enregistré dans le document de santé de l'enfant, afin que la famille et son infirmière et pédiatre soient au courant des résultats.

Si le nouveau-né ne réussit pas le test ou s'il y a un indicateur de risque (par exemple, un membre de la famille ayant des problèmes auditifs dans les premiers stades de la vie) même si vous réussissez le test, vous serez référé au service d'oto-rhino-laryngologie dès que possible et toujours **avant 3 mois de vie pour faire de nouveaux tests** et confirmer ou exclure une perte auditive.

QU'EST-CE QUE LE TRAITEMENT?

Si votre bébé a une perte auditive confirmée, il doit être inclus dès que possible et toujours **avant 6 mois** dans un programme multidisciplinaire visant à établir le traitement nécessaire et à fournir aux familles un soutien individualisé et des informations spécifiques pour le développement du langage et la communication.

Il est recommandé d'effectuer des examens de suivi dans le service d'oto-rhino-laryngologie.

